

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 43

Mercredi 23 novembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Belprahon

#### Grand ramassage

Le prochain grand ramassage aura lieu le **jeudi 24 novembre 2022, de 13 h 30 à 18 h 30**, sur la place du village.

Pour rappel, tout déchet entrant dans un sac Celtor 110 l n'est pas considéré comme un encombrant.

Belprahon, le 23 novembre 2022

Le Conseil communal

#### Service hivernal 2022-2023

#### Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée. Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas de dégâts causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales, par le service de déneigement.

Belprahon, le 23 novembre 2022

Le Conseil communal



### Berne

#### Décision circulation routière

#### Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Moutier

Route principale N°6

Coordonnées 2'594'812 / 1'236'310

Arrondissement administratif du Jura bernois

#### Abrogation:

Interdiction d'obliquer à gauche depuis la route principale en direction de la rue du Clos

#### Motif de la mesure:

Le mesure, mise en place à une date indéfinie, n'est plus pertinente aux vues des charges de trafic et de l'accidentologie inexistante

#### Informations juridiques:

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2<sup>e</sup> alinéa, et 106, 2<sup>e</sup> alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3<sup>e</sup> alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1<sup>er</sup> alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier et la Feuille d'avis officielle du canton de Berne, et après que les signaux et/ou marquages aient été attachés, échangés ou enlevés.

#### Indication des voies de recours:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Loveresse, le 23 novembre 2022

Office des ponts et chaussées, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse



### Court

#### Avis de construction

Requérant: Pascal Rossé, rue du Moulin 1, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Plein Soleil Immobilier Sàrl, Maxime Cussigh, Le Seut 14, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 1212, au lieu-dit «rue du Moulin 1», 2738 Court

Projet: changement d'affectation de la grange en 2 pièces habitables, permettant ainsi d'agrandir l'appartement du 2<sup>e</sup> étage; pose d'une fenêtre de toit sur le pan est et pose d'une fenêtre en façade sud

Chauffage: existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: village ancien

Patrimoine: ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 16 novembre 2022

Municipalité de Court, administration municipale

#### Avis de construction

Requérants: Sarah et Jonathan Steiner, rue de l'Aurore 10, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants; Gérald Steiner, rue de l'Aurore 8, 2738 Court

Auteurs du projet: idem requérants

Emplacement: parcelles N°s 1632 et 1633, au lieu-dit «rue de l'Aurore 8 et 10», 2738 Court

Projet: demande de permis de construire a posteriori: aménagement d'une piscine de 12 m<sup>3</sup> avec boisage, construction d'un cabanon en tôle et d'une cabane en bois; aménagement d'une piste au sol pour modèles réduits électriques

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dérogation: 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 23 novembre 2022

Municipalité de Court, administration municipale

#### Chauffage à distance

#### Séance d'information destinée aux propriétaires

La commune étudie, depuis plusieurs mois, la possibilité de développer un projet de chauffage à distance (copeaux de bois) sur une partie de son territoire. Un questionnaire a été adressé aux propriétaires concernés en octobre 2021 pour cerner au mieux leurs éventuelles attentes.

Une séance d'information destinée à ces propriétaires aura lieu le **lundi 28 novembre 2022, à 19h 30, à la halle de gymnastique** (rue Centrale 4).

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier d'invitation. La population dans son ensemble sera informée ultérieurement.

Court, le 23 novembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



### Crémines

#### Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 20h 15

à la halle de gymnastique de Crémines

#### Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Archebusiers d'un montant de: Montant brut CHF 419'500.- /-. Subvention

cantonale CHF -6'000.- = A charge de la commune de Crémines CHF 413'000.-.

3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la réfection du pont rue Albert Gobat d'un montant de CHF 39'100.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne à verres d'un montant de CHF 34'000.-.
5. Discuter et approuver le budget 2023 de la Commune mixte de Crémines.
6. Prendre connaissance du décompte final de la réfection des façades, du toit et des volets de la Binzberg.
7. Prendre connaissance du rapport d'examen préalable de l'OACOT concernant notre demande de modification du Règlement de construction actuel, RAC article 7.
8. Divers.

Dès le 27 octobre 2022, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2023 du SSGV
- Budget 2023 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 26 octobre 2022

Le Conseil communal



## Eschert

### Fermeture de la charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la charrière d'Eschert allant de la fin du chemin goudronné (2<sup>e</sup> bovi-stop) au croisement avec la charrière de Grandval pour toute la saison hivernale à savoir :

Du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 15 avril 2023

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines.

Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 15 novembre 2021

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérante : Next Level BE SA, Rue de Soleure 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 768, au lieu-dit : « Rue de Soleure 25 », commune de Moutier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, sous contrat de classement depuis le 12.09.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 novembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire

**\*\* Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 80/2019 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 17 octobre 2019 \*\***

Requérant : M. Adrian Arnold, Rebrainstrasse 24, 8624 Grüt.

Auteur du projet : Obart Architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3355, au lieu-dit : « Rue de l'Ecluse », commune de Moutier.

Projet : construction d'un immeuble de six appartements avec parking ouvert intégré au bâtiment, aménagement de places de stationnement extérieures et d'une aire de jeux.

Zone : HA3.

Dérogation : art. 58 RCC.

**Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 16 novembre 2024.**

Les oppositions, **uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 16 décembre 2022, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 novembre 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Morganti Pascal et Alessia - Ferreira César et Melissa, Rue de la Paix 17 et 19, 2740 Moutier

Auteur du projet : BT-L Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3297, Rue de la Paix 17 et 19

Projet : Pose de deux pergolas bioclimatiques en façade Ouest

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 novembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Froidevaux Fabien et Lucie, Rue du Crêt 36, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 2300, Rue du Crêt 36

Projet : Construction d'une maison familiale avec réduit et places de parc

Zone : H3

Dérogation : art 26 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 16 novembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

### Ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (Ordonnance FCEE)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2022, a modifié l'ordonnance sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (Ordonnance FCEE), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 16 novembre 2022

Conseil municipal

### Ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité (Ordonnance RIPE)

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 novembre 2022, a modifié l'ordonnance fixant les tarifs de reprise de l'énergie des installations de production d'électricité (Ordonnance RIPE), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre cette ordonnance. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 16 novembre 2022

Conseil municipal

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

**Un/e agent/e d'exploitation au service des Travaux publics, à 100% (secteur déchets)**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Délai de réception des postulations: **lundi 28 novembre 2022.**

Moutier, le 16 novembre 2022

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Farine Jordan, Plein-Soleil 26, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3365, Plein-Soleil 26

Projet: Pose d'une pergola bioclimatique en façade Sud et Est

Zone: PQ "PRES ZUBER"

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 23 décembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 novembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: M. Denis Affolter, Sur le Crêt 100, 2746 Crémines.

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: « Rue des Gorges 21 », commune de Moutier.

Projet: création d'un accès et agrandissement d'une place pour la création de 4 places de stationnement, démolition d'un escalier et d'un mur avec reconstruction d'un nouveau mur d'encrochement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3pc.

Déroptions: art. 80 LR et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 novembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant: M. Jean-Claude Gerber, Chemin du Stade 2, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2686, au lieu-dit: « Chemin du Stade 2 », commune de Moutier.

Projet: transformation d'une maison familiale pour la création de deux logements, création d'une nouvelle fenêtre en façade Est et d'une fenêtre oblique en toiture, pose d'un nouveau canal de cheminée, construction d'un escalier extérieur et d'une terrasse, remplacement du chauffage à mazout existant par l'installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade Nord

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Déroptions: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 novembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Reconvilier

#### Patrouilleurs scolaires, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023

En raison du changement de pratique au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'obligation des communes de recourir à des personnes adultes, le Conseil municipal met au concours un ou plusieurs postes de patrouilleurs scolaires.

Les personnes intéressées doivent s'engager à:

- Observer strictement les directives réglant l'activité des patrouilleurs
- Remplir consciencieusement les tâches qui seront confiées
- Protéger les élèves des dangers de la circulation routière, ainsi qu'à leur prêter aide et assistance
- Observer strictement les règles de la circulation et adopter un comportement correct
- Être ponctuel et assurer les horaires définis; de 11 h 35 à 12 h 05, du lundi au vendredi (hors congés particuliers et vacances scolaires)

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au Directeur général des Ecoles de Reconvilier, M. Yann Frischknecht au 032 481 45 60.

En cas d'intérêt, vous pouvez écrire à l'administration municipale, par courrier à Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, ou par courriel à [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch), avec dans les deux cas la mention « patrouilleurs scolaires ». Le délai est fixé au 23 décembre 2022.

Reconvilier, le 21 novembre 2022

Administration municipale



### Roches

#### Election complémentaire d'une conseillère communale – validation des résultats

Le Conseil communal a, dans sa séance du 14 novembre 2022, validé les résultats de l'élection communale complémentaire du 31 octobre 2022, conformément à l'art. 16 du règlement concernant les élections et votations aux urnes:

**Sandrine Christen a été élue conseillère communale en obtenant le 68% des suffrages.**

Roches, le 17 novembre 2022

Conseil communal



### Saicourt

Informations communales

#### Rencontres de l'Avent

La société de promotion de la commune de Saicourt vous convie cette année à trois rencontres pour la période de l'Avent:

- samedi 3 décembre 2022 à la halle de gymnastique du Fuet
- samedi 10 décembre 2022 à la scierie Paroz à Saicourt
- samedi 17 décembre 2022 à la place de pique-nique de Bellelay

Rendez-vous dès 18h, un repas chaud sera offert. Vos pâtisseries sont les bienvenues pour embellir la fête.

La société de promotion de la commune de Saicourt se réjouit de pouvoir partager un instant en votre compagnie et celle de vos ami(e)s.

Le Fuet, le 23 novembre 2022

Conseil municipal



### Sorvilier

#### Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 31.10.2022 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Dureté en graduation française (°f): 34.5, eau « dure »

Teneur en nitrate (mg/l): 17.1

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

Provenance de l'eau : eau de source

Traitement de l'eau : toute l'eau est traitée par des rayons UV

Les personnes qui le souhaitent, peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale.

Sorvilier, le 23 novembre 2022

Le Conseil municipal



## Tavannes

Mise au concours

### Offre d'emploi secrétaire municipal.e

La municipalité de Tavannes met au concours le poste de

**Secrétaire municipal.e**

à un taux de 80 à 100% avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> février ou à convenir.

Vos missions

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participation aux séances du Conseil municipal, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Soutien du conseil municipal dans les questions stratégiques et juridiques, ainsi que dans la planification et la communication institutionnelle
- Responsabilité des ressources humaines
- Gestion de projets interdisciplinaires et développement d'un service public orienté vers le client

Votre profil

- Être au bénéfice du diplôme de cadre en administration communale ou formation jugée équivalente
- Plusieurs années d'expérience dans un poste similaire
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle
- Intérêt marqué pour le service à la collectivité
- Maîtrise des outils informatiques usuels (MS Office) ainsi que de la gestion électronique des documents
- Sens élevé de l'organisation, capacité à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives, aptitude à diriger, motiver et fédérer une équipe

Vos perspectives

- Un poste exigeant avec des conditions de travail modernes
- Une activité passionnante et variée, laissant une grande liberté d'action
- Un salaire correspondant aux classes de traitement de l'échelle cantonale

Le cahier des charges complet peut être consulté sur [tavannes.ch](http://tavannes.ch)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Wölfli, tél. 032 482 60 44.

Intéressé.e? Vous pouvez volontiers nous faire parvenir votre postulation accompagnée des documents usuels sous forme électronique à [mairie@tavannes.ch](mailto:mairie@tavannes.ch) jusqu'au jeudi 24 novembre 2022.

Tavannes, le 7 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

### Avis de construction

Requérante : Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier (SESTER), Rue Neuve 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement : parcelle N° 236, au lieu-dit : « Rue du Pierre-Pertuis », commune de Tavannes.

Projet : construction d'un garage en béton, non chauffé, sis à l'Est de la station de pompage, pour l'entreposage de génératrices afin de garantir l'approvisionnement en eau des communes desservies par le SESTER.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 6 « Ancien Arsenal ».

Dérogation : art. 414, ch. 2, al. 2 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 novembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale qui aura lieu

**le lundi 28 novembre 2022  
à 20 h 15 à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2023.
3. Approuver le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
4. Présentation du « Parc Chasseral ».
5. Rapport de la commission de gestion.
6. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022 (point 1), le budget communal du compte de résultat 2023 (point 2) et le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité (point 3) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Tavannes, le 18 octobre 2022

Conseil municipal, Tavannes

### Mérites communaux et accueil des nouveaux habitants

La commission Vie Locale se réjouit de remettre prochainement un prix aux personnes ou groupes qui se sont particulièrement distingués dans une activité sportive, culturelle ou artistique.

La manifestation aura lieu **le mercredi 30 novembre 2022 à 19 h** à la salle communale de Tavannes. Toute la population est cordialement invitée à y participer.

A cette occasion seront également accueillis les nouveaux habitants de la commune.

Tavannes, le 21 novembre 2022

La commission Vie Locale

### Fenêtres de l'Avent 2022

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission Vie locale avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Seize familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 20h avec un chaleureux accueil des dites familles.

Le programme de cette animation est le suivant :

01.12.2022	Jardin de Heidi, Rue du Pasteur Frêne 4
02.12.2022	Famille Buache Thomas, Rue des Prés 39
03.12.2022	Famille Bohnenblust Delphine, Chemin de la Rive 1
07.12.2022	Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2
08.12.2022	Famille Jau Heidi et Henzi Marcel, Rue Champs Salier 5
09.12.2022	L'Essentiel - Staïesse Corinne, Rue HF Sandoz 30
10.12.2022	Famille RoCHAT Lionel, Chemin de l'Orgerie 19
11.12.2022	Energi'vie, Rue de la Forge 1
12.12.2022	Famille Gerber Nancy, Rue de Pierre-Pertuis 94
13.12.2022	La chorale "Unis'sons", Rue de la Sagnette 17
14.12.2022	Famille Guerbadot Clive, Champs la Clary 4
15.12.2022	Famille Möri Laurent, Les Campagnols 25
16.12.2022	Famille Gilgen Frédéric, Ferme du Châble
17.12.2022	Restaurant des Caveaux, Rue du Général Voirol 4
20.12.2022	Bibliothèque régionale, Grand-rue 28
21.12.2022	Eglise évangélique mennonite, Rue de Pierre-Pertuis 30

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées ci-dessus.

Tavannes, le 22 novembre 2022

La commission Vie Locale



## Valbirse

### Les pompiers recrutent le 23 janvier

Vous êtes intéressé(e)s à intégrer le corps des sapeurs-pompiers? Vous avez des questions?

Le GSP Moron procédera à son recrutement le lundi 23 janvier 2023, à 19h, au hangar des pompiers à Bévillard.

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (années de naissance

comprises entre 2002 et 1982). A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP Moron en 2023.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch

L'Etat-major du CSP Moron se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux et vous remercie par avance pour votre engagement.

Bévilard, le 15 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Samedi 3	Famille Evalet Worni, Rue du Lion d'Or 2 Malleray
Dimanche 4	Centre Espace Vie, Grand-Rue 47 Malleray
Lundi 5	Spectacle des élèves de l'école primaire, Salle communale de Malleray
Mardi 6	Ferme des Fées Catherine Michaud, Rue Edouard Tièche 4 Bévilard
Mercredi 7	Nadège Jufer, Rue des Blés 1 Bévilard
Jeudi 8	Spectacle des élèves de l'école primaire, Salle communale de Malleray
Vendredi 9	Union des commerçants & artisans UCAVB, Cinéma Palace Bévilard
Samedi 10	Isabelle Pfändler, Rue des Eglantines 8 Malleray
Dimanche 11	Famille Bassin et Famille Cognis, Rue du Beurnez 14 Pontenet
Lundi 12	Spectacle des élèves de l'école primaire, Salle communale de Malleray
Mardi 13	Chœur à Cœur, Auvent de la salle communale de Malleray
Mercredi 14	Spectacle des élèves de l'école primaire, Salle communale de Malleray
Jeudi 15	Famille Mérillat, La Cornette 4 Malleray
Vendredi 16	Famille Jean-Marc Blatter, Grand-Rue 5 Malleray
Samedi 17	Eglise pour Christ, Grand-Rue 17 Malleray
Dimanche 18	Sylvie Bexkens, Champ Pention 12 Bévilard

Lundi 19	LaurFitness, Grand-Rue 46 Malleray
Mardi 20	Espace-Birse Nadine Graber, Grand-Rue 14 Malleray
Mercredi 21	L'équipe de voisines, La Lignière 8 Malleray
Jeudi 22	Fmprint.ch, Rue Charles Schäublin 5 Malleray
Vendredi 23	Le quartier du Ruisseau, Rue du Ruisseau Bévilard
Samedi 24	Ana Isabel Conceição, Grand-Rue 9 Malleray

Bévilard, le 21 novembre 2022  
Commune mixte de Valbirse

### Calendrier de l'Avent 2022

Le 2<sup>e</sup> calendrier de l'Avent de la Commission Bien vivre à Valbirse aura lieu durant le mois de décembre.

Découvrez chaque jour un nouveau numéro décoré et profitez de l'accueil des habitants ainsi que des spectacles proposés. De quoi partager de beaux moments de convivialité, généralement dès 18h 30.

Tous les détails (type d'accueil et horaires précis) figurent sur le flyer publié sur le site de la commune, sous la rubrique Actualités.

Jeudi 1	Nathalie Cattin-Fernandez, La Tour 21 Bévilard & Spectacle des élèves de l'école primaire, Salle communale de Malleray
Vendredi 2	Famille Gerber Valentine, Route de Moron 5 Malleray

### Divers

#### Eglise catholique-chrétienne – Paroisse de Saint-Imier – dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse d'automne du 12 octobre 2022 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du 28 novembre au 18 décembre. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec notre secrétaire, Bettina Zürcher (079 951 90 04), pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Saint-Imier, le 18 novembre 2022

Le Conseil de paroisse

## informations pratiques



### Crémises

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: secretariat@cremines.ch  
Site internet: www.cremines.ch

#### Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h 30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h 30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

#### Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

### Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	49	45	07.12.2022	mercredi	52	28.12.2022	SUPPRIME
47	43	23.11.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi			
48	44	30.11.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi			

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jeudi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jeudi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu – ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**

**Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance

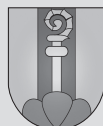
Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10 h à 11 h et 15 h à 18 h  
Mercredi 10 h à 11 h  
Jeudi 10 h à 11 h et 15 h à 16 h  
Vendredi 10 h à 11 h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

# **informations pratiques**



## **Belprahon**

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

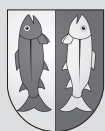
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## **Champoz**

Commune mixte de Champoz  
Brojna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## **Corcelles**

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.